

Tribunal canadien des droits de la personne

2011-2012

Rapport financier pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011

Énoncé de la direction pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, conformément au paragraphe 65(1) de la *Loi sur l'administration des finances publiques* ainsi que selon le format et la façon exigés par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu en conjonction avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses.

Le Tribunal canadien des droits de la personne (le Tribunal) est un organisme quasi judiciaire qui instruit les plaintes de discrimination renvoyées par la Commission canadienne des droits de la personne et qui juge si certaines pratiques contreviennent ou non à la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)*. L'objectif visé par la *LCDP* est de prévenir la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances. L'objectif premier et seul résultat stratégique visé par le Tribunal est de faire en sorte que les individus aient accès, en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, au règlement juste et équitable des affaires portant sur les droits de la personne et sur l'équité en matière d'emploi qui sont instruites par le Tribunal canadien des droits de la personne. Le Tribunal statue également sur des affaires soumises en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)* et, en vertu de l'article 11 de la *LCDP*, sur les allégations de disparité salariale entre des hommes et des femmes qui exécutent, dans le même établissement, des fonctions équivalentes.

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée). L'état des autorisations annexé au rapport inclut les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2011-2012. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont

accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement, le Tribunal prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux politiques en matière de comptabilité du Conseil du Trésor qui sont établies en fonction des principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses de programme trimestrielles et cumulatives du Tribunal sont conformes à celles de l'année précédente. Toutefois, trois importants événements devraient créer des pressions budgétaires intraitables.

Le Tribunal a été victime d'un bris majeur de son réseau TI et de ses systèmes de soutien, le 19 avril 2011, à la suite d'une intrusion extérieure délibérée, non autorisée et illégale. Le Tribunal a donc été contraint d'entreprendre un réaménagement de base complet du réseau TI et de ses systèmes de soutien. Pendant au moins trente (30) jours, le personnel du Tribunal n'a utilisé les systèmes TI que de façon limitée et continue présentement à travailler avec des outils à capacité moindre, en attendant qu'une plateforme durable soit reconstruite pour les systèmes, les réseaux, les logiciels et le matériel. La capacité TI ne devrait pas revenir à la normale avant au moins la fin du deuxième trimestre. Sur le plan financier, le réaménagement des systèmes TI a exercé des pressions majeures sur les ressources financières du Tribunal. Le deuxième événement a été le règlement d'une poursuite en justice en instance prolongée contre le Tribunal et, le troisième était lié à des problèmes de ressources humaines internes requérant des services professionnels externes.

Le Tribunal requiert des fonds d'urgence afin de palier au manque à gagner prévu pour le reste de l'exercice 2011-2012.

Risques et incertitudes

Le TCDP étant financé par affectations annuelles, ses opérations sont touchées par tout changement aux fonds approuvés par le Parlement. Les petits organismes, comme le Tribunal, s'efforcent de demeurer à la hauteur des autres organismes dans la mise en œuvre des initiatives de modernisation du gouvernement. Au nombre des initiatives qui ont influé lourdement sur les ressources du Tribunal, on peut citer les efforts déployés pour renforcer la capacité de gestion de l'information, améliorer la sécurité de la technologie de l'information, mettre en œuvre les processus de vérification interne et élaborer des mesures pour renforcer la gestion organisationnelle, dans le contexte du renouvellement de la fonction publique. Comme l'a démontré la récente perturbation de nos systèmes de TI, les risques courus par un petit organisme comme le Tribunal sont importants et débilants. Pour atténuer les risques futurs, le Tribunal adoptera le modèle des services partagés avec d'autres petits organismes ou avec un fournisseur central de service pour la prestation de ses services internes.

Un autre risque important réside dans la nature imprévisible de la charge de travail du Tribunal. Cette charge risque d'être alourdie par l'abrogation de l'article 67 de la *LCDP* qui a aboli l'exemption des

décisions ou mesures prises par les conseils de bande et le gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, de l'application des dispositions de la *LCDP*. En conséquence, ces plaintes peuvent maintenant être présentées à la Commission canadienne des droits de la personne, qui, il va de soi, renverra certaines de ces plaintes au Tribunal. Le nombre de renvois est difficile à prédire présentement, mais il est probable que certains seront complexes, du fait qu'ils toucheront de nouveaux aspects de la législation sur les droits de la personne, ce qui requerra du temps et des ressources supplémentaires pour la recherche, la médiation, les audiences et les décisions.

Importants changements sur le plan des opérations, du personnel et des programmes

Les événements ci-dessus mentionnés ont fait ressortir la nécessité de rationaliser les processus internes pour rendre les opérations plus efficaces et efficientes, renouveler l'effectif et reconstruire un milieu de travail sain, ce qui comprend l'externalisation des services de TI, dans le cadre d'un accord sur les niveaux de service avec Services partagés, de TPSGC, dans le but de créer un milieu de travail productif et sain axé sur la concrétisation des résultats stratégiques du TCDP.

Approuvé par,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Shirish Chotalia
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rachel Boyer
Dirigeante principale des finances

Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2011-2012 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	4,102	1,057	1,057
Autorisations législatives – Régimes d'avantages sociaux des employés	415	104	104
Autorisations totales	4,517	1,161	1,161

Exercice 2009-2010 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	4,214	758	758
Autorisations législatives – Régimes d'avantages sociaux des employés	206	99	99
Autorisations totales	4,420	856	856

**Dépenses ministérielles budgétaires par article
courant (non vérifié)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Expenditures:						
Personnel	2,719	602	602	2,712	655	655
Transports et communications	455	32	32	637	68	68
Information	90	8	8	67	0	0
Services professionnels et spéciaux	768	178	178	713	110	110
Location	70	9	9	118	9	9
Services de réparation et d'entretien	56	9	9	63	7	7
Services publics, fournitures et approvisionnements	49	4	4	75	5	5
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrage						
Acquisition de matériel et d'outillage	35	44	44	37	3	3
Paiements de transfert						
Frais de la dette publique						
Autres subventions et paiements	275	275	275	-	-	-
Total gross budgetary expenditures	4,517	1,161	1,161	4,420	856	856
Moins les revenus affectés aux dépenses:						
Revenus	-	-	-	-	-	-
Total des revenus affectés aus dépenses:	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	4,517	1,161	1,161	4,420	856	856